

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL  
RÉUNION du 12 MAI 2022**

L'an deux mille vingt deux, le 12 mai à 19h00, les membres du Conseil municipal de VOREPPE, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique en mairie de Voreppe, sous la présidence de Monsieur Luc REMOND, Maire.

Date de convocation : 6 mai 2022

**Étaient présents :**

Luc REMOND - Anne GÉRIN - Jérôme GUSSY - Christine CARRARA - Olivier GOY - Charly PÈTRE - Jean-Louis SOUBEYROUX - Jean-Claude DELESTRE - Olivier ALTHUSER - Nadia MAURICE - Angélique ALO-JAY -- Cyril BRUYERE - Jean-Claude CANOSSINI - Pascal JAUBERT - Marc DESCOURS - Fabienne SENTIS - Laurent GODARD - Cécile FROLET - Damien PUYGRENIER

**Avaient donné procuration pour voter :**

Nadine BENVENUTO donne pouvoir à Nadia MAURICE  
Anne PLATEL donne pouvoir à Charly PÈTRE  
Monique DEVEAUX donne pouvoir à Luc RÉMOND  
Dominique LAFFARGUE donne pouvoir à Christine CARRARA  
Danièle MAGNIN donne pouvoir à Cyril BRUYERE  
Nadège DENIS donne pouvoir à Anne GÉRIN  
Sandrine GERIN donne pouvoir à Pascal JAUBERT  
Salima ICHBA-HOUMANI donne pouvoir à Fabienne SENTIS

**Étaient absents :**

Lucas LACOSTE

**Secrétaire de séance :** Jean-Louis SOUBEYROUX

**9310 - Vie locale – Création d'une prestation nettoyage pour l'Espace Festif l'Arrosoir, la Salle Armand-Pugnot, la Salle Marius Locatelli et modification du dispositif de caution pour la location des salles**

Madame Anne Gérin, Adjointe chargée de la culture, de l'animation, de la démocratie locale, des ressources humaines, demande au Conseil Municipal la modification du dispositif de cautionnement pour la mise à disposition des salles festives et de réunions de la Ville de Voreppe eu égard aux garanties ménage, dommage matériel, tri des déchets et perte de clé / badge, ainsi que la création d'une tarification pour prestation de nettoyage des locaux de l'Espace Festif Arrosoir, des salles Armand-Pugnot et Marius Locatelli.

DE220512AV9310 1/3

**A - Prestation de nettoyage :****1 - Tarification de la prestation de nettoyage\* :**

N° Tarif	Prestation	Type	Prix Unitaire TTC
1	Nettoyage espaces communs	forfait	100,00 €
2	Nettoyage salle 600	forfait	200,00 €
3	Nettoyage salle 400	forfait	150,00 €
4	Nettoyage salle 200	forfait	80,00 €
5	Nettoyage de l'office traiteur	forfait	184,00 €
6	Nettoyage salle Armand - Pugnot	forfait	100,00 €
7	Nettoyage salle Marius Locatelli	forfait	100,00 €

\* Il convient d'envisager par principe une actualisation des tarifs chaque année au 1<sup>er</sup> juin en fonction de l'évolution des tarifs du contrat de nettoyage des locaux communaux.

**2 - Applications tarifs**

À l'établissement de la convention de mise à disposition, les tarifs indiqués ci-dessus sont cumulables en fonction de l'occupation des espaces. Ils seront applicables à l'ensemble des réservations payantes de l'espace festif Arrosoir et seront intégrés au montant total dû, à l'exception du personnel communal, pour lequel, le montant de la prestation de nettoyage est intégré au dépôt de caution

Pour les salles Armand-Pugnot et Marius Locatelli ces prestations de nettoyage pourront être facturées en cas de manquements aux exigences de propreté selon la grille tarifaire ci-dessus

Pour les mises à dispositions gratuites, les tarifs indiqués ci-dessus sont cumulables en fonction de l'occupation des espaces, le montant de la prestation de nettoyage est intégré au dépôt de caution

**B - Modification des dispositifs de cautionnement :**

Création d'un cautionnement unique de 2 500 € pour l'ensemble des salles festives de la Ville de Voreppe comprenant entre autres : la perte de clé ou badge, les dommages matériels, l'état de propreté des locaux, ...

Ces dispositions seront applicables au 1<sup>er</sup> juin 2022

Après avis favorable de la Commission culture, animation, sport associations et relations internationales du 5 mai 2022, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver les modifications des dispositifs de cautionnement
- d'approuver la mise en place d'une tarification pour le nettoyage de l'Espace Festif l'Arrosoir, la salle Armand-Pugnot, la salle Marius Locatelli
- d'approuver la mise en place d'une prestation nettoyage pour l'Espace Festif l'Arrosoir



Voreppe, le 13 mai 2022

Luc Rémond  
Maire de Voreppe

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir :*

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,
- 2 mois après l'instauration du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.